

# COMMUNE DE VINASSAN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 06 Avril 2012 à 18h30

Date de la convocation : 27 mars 2012

Date d'affichage :

**PRESENTS** : MM. Didier ALDEBERT- Gérard GARCIA- Christian GARRABE- Victor FUERTES- Gérard FRATICOLA- Gérard BATIGNE – M. Jean Paul BACABE - Mmes Marie Claude DELLONG- Sylvie BARRAU- Anne-Marie FOURGOUS- Chantal ESPADA- Mme Emmanuelle CODINA -Mmes Nadine RESSEGUIER- Katia CAYRE- MM. Cyril POULET- Jacques ROUCH-

**REPRESENTES** : Jean-Louis OURNAC par Gérard BATIGNE  
Marie IMBERNON par Sylvie BARRAU  
Gilles GRANAL par Victor FUERTES

**Secrétaire de séance** : Sylvie BARRAU

En ouverture de séance l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 08 Mars 2012.

### **2012-05 Approbation Compte Administratif 2011**

Monsieur Didier ALDEBERT présente le compte administratif 2011 qui peut se résumer ainsi :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes	1 797 948.56
Reprise des excédents	239 092.11
Dépenses	<u>- 1 486 808.10</u>
Excédent 2011	550 232.57

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes	649 359.06
Reprise des excédents	- 375 223.42
Balance des restes à réaliser	<u>142 631.84</u>
	- 45 363.23

Monsieur le Maire fait remarquer qu'une partie de l'excédent 2011 doit être affectée à l'équilibre de la section d'investissement soit 45 363.23€. L'excédent de fonctionnement disponible pour l'élaboration du budget 2012 est donc de 504 869.34€.

Monsieur ALDEBERT se retire de l'assemblée, Monsieur FRATICOLA prend la présidence pour soumettre au vote le compte administratif 2011. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est invité à reprendre la présidence de l'assemblée et remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli et leur confiance.

### **2012-06 Approbation du Compte de Gestion 2011**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal pour l'exercice 2011. Ce document correspond aux écritures et au suivi comptable de 2011.

Les résultats du compte de gestion correspondent avec ceux du compte administratif 2011 et ils n'appellent pas d'observations particulières.

Après ces diverses explications, le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

### **2012-07 Fixation des taux communaux d'imposition 2012**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques qui sans modification des taux prévoit une rentrée fiscale pour 2012 de 868 627€.

Cette somme étant suffisante pour contribuer à l'équilibre du budget 2012, le conseil décide de reconduire ces mêmes taux pour 2012, soit 16.59% pour la taxe d'habitation ; 27.09% pour la taxe foncière bâti et 76.62% pour la taxe foncière non bâti.

### **2012-08 Vote du budget primitif 2012**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2012 qui une fois de plus a été élaboré sans recours à des emprunts.

Il signale que plus de 30% du fonctionnement sont prélevés pour être consacrés aux travaux d'investissement.

Le budget prévoit notamment la réalisation de la phase II de la sécurisation de la traversée du village par l'aménagement de la rue Jean Jaurès.

Le budget se décompose comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

Charges à caractère général	416 468
Charges de personnel	749 200
Autres charges gestion courante	217 135
Charges financières	88 000
Charges exceptionnelles	1 000
Virement section d'investissement	<u>737 320</u>
	2 209 123

## RECETTES

Atténuation de charges	28 000
Produits des services	41 000
Impôts et taxes	1 095 525
Dotations et participations	487 729
Autres produits de gestion	24 000
Travaux en régie	28 000
Excédent antérieur reporté	<u>504 869</u>
	2 209 123

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Report déficit exercice antérieur	187 995
Remboursement capital emprunt	121 000
Immobilisations corporelles	155 973
Immobilisations en cours	647 930
Travaux en régie	<u>28 000</u>
	1 140 898

## RECETTES

Affectation résultat 2011	45 363
Virement de la section fonctionnement	737 320
Dotations et fonds divers	161 000
Subventions d'investissement	<u>197 215</u>
	1 140 898

Le budget primitif 2012 et les décisions qui en découlent sont unanimement adoptés par le Conseil Municipal.

### **2012-09 Inscription chemin communal au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée**

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que dans le cadre du développement du tourisme de randonnée pédestre et équestre, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée a été approuvé le 24 juin 1996 par le Conseil Général de l'Aude (PDIPR).

Il présente la demande de la commune de Fleury d'Aude qui en collaboration avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, souhaite raccorder au PDIPR les circuits existants sur son territoire. La liaison peut se faire avec un raccordement au réseau des sentiers dans le massif de la clape en empruntant le chemin rural et la voie communale n°4 dite de Vinassan à Fleury.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'inscription du chemin rural n° 4 dit de Vinassan à Fleury au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. S'engage à accepter le balisage des sentiers, à leur conserver un caractère ouvert au public et à ne pas les aliéner.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette inscription.

#### **2012-10 Convention avec France Télécom Orange pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue Jean Jaurès.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux d'aménagement de la RD 31 (Phase 2) sur la rue Jean Jaurès, prévoient l'enfouissement des réseaux secs de France Télécom.

Ces travaux nécessitent la signature d'une convention avec France Télécom qui définit les travaux de mise en œuvre ainsi que la participation communale fixée à 1 117€80.

Le Conseil approuve à l'unanimité la convention à passer avec France Télécom et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

#### **2012-11 Création de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux France Télécom**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Locales ainsi que le code des postes et communications permettent d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques. Il propose au même titre que cela se fait pour ERDF, GRDF, et le Grand Narbonne d'instaurer cette taxe pour les réseaux de France Télécom. En appliquant les tarifs plafonds fixés pour 2012, cela représente une redevance de 1 744€72.

Le Conseil à l'unanimité adopte la création de la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de communications électroniques et charge Monsieur le Maire d'en assurer le recouvrement.

#### **Affaires diverses**

#### **2012-12 Indemnité conseil receveur municipal**

Comme les années précédentes, le Conseil accepte de verser au trésorier principal une indemnité au titre de ses missions de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable pour l'exercice 2011 pour un montant de 522.98€.

Monsieur le Maire rappelle les bonnes relations entretenues entre la Commune et le service de la Trésorerie de Narbonne Agglomération.

### **2012-13 Indemnité forfaitaire pour les élections**

Comme les élections précédentes, le Conseil adopte le régime indemnitaire forfaitaire complémentaire pour le personnel de catégorie A à l'occasion des élections présidentielles et législatives. Ce régime est fixé par décret et circulaire ministérielle.

### **2012-14 Fixation loyer appartement de la « Poste ».**

Il est proposé au Conseil Municipal de louer l'appartement de type F4 situé au-dessus de la poste. Ces lieux sont corrects et ne sont plus inclus dans le bail de location du bureau de la poste. Après un tour de table, le conseil fixe le loyer à 500€ mensuel. Monsieur le Maire précise que cette location aura un caractère social. L'attribution du logement sera décidée collégalement par le bureau municipal.

### **2012-15 Demande subvention boulodrome**

Dans le cadre du budget primitif 2012, une somme de 35 000€ a été affectée pour la réalisation d'un boulodrome. Une prospection est actuellement en cours pour définir les caractéristiques de ce boulodrome et affiner l'enveloppe budgétaire. Parallèlement à ces démarches, le Maire est autorisé à rechercher les aides financières et plus particulièrement auprès de la Région Languedoc Roussillon.

### **2012-16 Echange parking rue Jean Jaurès**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Jean Jaurès et après rencontre avec les propriétaires, l'opportunité est apparue d'améliorer le cheminement des piétons entre le n°38 et 44 de cette artère. Une réunion de travail avec les propriétaires concernés a permis d'aboutir sur un accord de principe pour inclure dans le projet des parties de parcelles privées et de créer en contre partie des plans de stationnement privatives. Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les démarches et notamment les frais de géomètres et de notaires à engager.

### **2012-17 Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire**

Par décision du 15 Mars 2012 un marché public a été passé avec l'entreprise SIGNATURE de Narbonne pour la déviation pendant les travaux de la rue Jean Jaurès pour un montant de 5 640€ HT soit 6757.40€ TTC.

Par décision du 15 Mars 2012, un marché public a été passé avec le groupement d'entreprises SNE et SPIE de Narbonne pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs sur la rue Jean Jaurès pour un montant de 171 545.15€ HT soit 205 168.00 TTC.

Par décision du 15 Mars 2012 un marché public a été passé avec l'entreprise COLAS de Narbonne pour les travaux de terrassement, voirie et réseaux humides de la rue Jean Jaurès pour un montant de 203 938.60€ HT soit 243 910.75€ TTC.

### **2012-17 Délégués COS personnel communal**

Dans le cadre du renouvellement du bureau du Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la Mairie, Madame DELLONG et Monsieur BATIGNE sont maintenus avec le Maire comme délégués.

La séance est levée à 19h30